

AFFICHAGE OBLIGATOIRE

RAISON SOCIALE : TÉL. :
ADRESSE : MAIL :
CODE POSTAL : VILLE :

HORAIRES DE TRAVAIL

Lundi		
Mardi		
Mercredi		
Jeudi		
Vendredi		
Samedi		
Dimanche		

REPOS HEBDOMADAIRES :

CONGÉS PAYÉS (lieu de consultation) :

CONVENTION COLLECTIVE APPLICABLE :

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Lieu de consultation : Modalités de consultation :

SERVICE DE SANTÉ AU TRAVAIL :

Adresse :

Nom du médecin : Tél.

Composition du CSE (comité social et économique) avec nom du référent harcèlement :
Voir affichage séparé

DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Lieu de consultation :

Modalités de consultation :

INSPECTION DU TRAVAIL :

Inspecteur : Tél. :

Adresse :

HARCÈLEMENT SEXUEL

Art. 222-33 du Code pénal et L1153-5 du Code du travail

LUTTE CONTRE LE HARCÈLEMENT MORAL

Art. 222-33-2 du Code pénal et L1152-4 du Code du Travail

ÉGALITÉ DE RÉMUNÉRATION ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES

L3221-1 à L3221-7 et R3221-2 du Code du Travail

LUTTE CONTRE LA DISCRIMINATION À L'EMBAUCHE

Art. 225-1 à 225-4 du Code pénal et L1142-6 du Code du travail

Défenseur des droits, tél. 09 69 39 00 00
www.defenseurdesdroits.fr

CONSIGNES EN CAS D'INCENDIE

RESPONSABLE SÉCURITÉ :

Nom :

Tél. :

INCENDIE

- ▶ Déclencher l'alarme
- ▶ Alerter immédiatement (18 ou 112)

ÉVACUATION

Point de rassemblement :

PRÉVENTION

- ▶ Laisser libre les issues de secours
- ▶ Ne pas encombrer l'accès aux moyens de secours



INTERDICTION DE FUMER ET DE VAPOTER

INTERDICTION DE FUMER ET DE VAPOTER

Fumer ici vous expose à une amende forfaitaire ou à des poursuites judiciaires



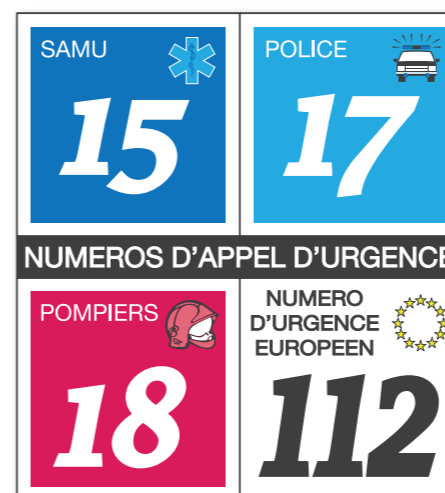
Pour arrêter de fumer, faites-vous aider en appelant le 39 89 (coût d'un appel vers un fixe)

Pour l'interdiction de fumer, il existe un modèle de signalisation prévu à l'art. R3512-7 du Code de la santé publique, qui est fixé par un arrêté du 1^{er} décembre 2010.

SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL (SST)

Nom(s) et Prénom(s) :

SERVICES D'URGENCE



CENTRE ANTIPOISON

04 91 75 25 25

SOS MAINS

URGENCE ÉLECTRICITÉ / GAZ

0 800 47 33 33

APPEL D'URGENCE POUR SOURDS ET MALENTENDANTS : **114**